



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres équestres

Question écrite n° 41605

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les personnels qualifiés, titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif ou de qualification spécifiques (accompagnateur, guide, maître-randonneur), qui ont bénéficié d'une reconnaissance officielle. Tous ces diplômes sont homologués, conformément à l'article 43 modifié de la loi sur le sport du 16 juillet 1984, par l'arrêté du 4 mai 1995 modifié. Cette homologation n'a été reconduite que jusqu'au 31 décembre 1999. La situation actuelle est particulièrement préjudiciable à la politique de l'emploi et à l'économie en milieu rural, mise en place par les centres équestres du sud Seine-et-Marnais. Il lui demande si elle compte proroger l'homologation des diplômes.

Texte de la réponse

Les demandes de reconduction de l'homologation des diplômes fédéraux d'accompagnateur et de guide de tourisme équestre ont été instruites par la délégation à l'emploi et aux formations du ministère de la jeunesse et des sports. La décision est intervenue après l'examen des dossiers de la Fédération française d'équitation par la commission nationale de l'enseignement des activités physiques et sportives, qui s'est réunie le 14 mars dernier. Cette dernière a rendu un avis favorable, et a proposé un renouvellement de l'homologation jusqu'au 31 décembre 2000. Le directeur des sports va prochainement valider et entériner cette proposition en la rendant effective par voie réglementaire. Mme la ministre de la jeunesse et des sports précise que la modification de la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives va entraîner une réorganisation de l'architecture des diplômes délivrés par le ministère de la jeunesse et des sports, et une rénovation des formations permettant l'accès aux métiers du sport. Dans l'attente du vote de la loi, le processus d'homologation restera la règle pour ce qui concerne les diplômes délivrés par les fédérations.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41605

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2000, page 982

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2632